

Promenade du Petit Lupien à Saint-Loup-des-Chaumes



Visorando



Trace n° 15389311

Une randonnée proposée par ABC RANDO

Saint-Loup-des-Chaumes est un village de trois cent âmes qui vous propose une balade bucolique en bord de Cher, à la découverte du château de Prégirault et ses meublés de tourisme pour un séjour confortable et vivifiant en pleine nature.

Cette randonnée peut être couplée avec Chavannes et/ou bien Vallenay et Crézançay pour prolonger le plaisir ou se mettre en mode vélo.

Durée	3h 25	Difficulté	Moyenne
Distance	11,64 km	Retour au départ	Oui
Dénivelé positif	23 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	23 m	Commune	Saint-Loup-des-Chaumes (18190)
Point haut	167 m		
Point bas	140 m		

Description

Départ de la mairie et sa salle polyvalente où vous pourrez aisément vous garer.

(D/A) Face à la mairie, dirigez-vous à droite, direction Rousson.

(1) Prenez la première route à droite en direction de Prégirault. Passez devant le château, puis un lavoir sur votre droite et filez tout droit.

(2) Au bout de cette route, poursuivez à gauche. Ignorez un premier chemin sur la gauche.

(3) Prenez ensuite le deuxième chemin à gauche au lieu-dit les Grandes Vernes. Poursuivez à droite à l'intersection.

(4) En fin de chemin pierreux, prenez à gauche pour aller vers l'[Étang de Rousson](#) et prolongez jusqu'au lieu-dit du même nom pour atteindre la D35.

(5) Faites **prudemment** un gauche-droite pour traverser au passage protégé et prenez la petite route en face. Celle-ci se transforme en un large chemin pierreux qui permet de longer le Cher à main droite.

(6) Au pont, poursuivez tout droit, dépassez les silos sur la gauche puis la ferme de l'Arnet pour déboucher sur la D35.

(7) Faites un gauche-droite pour vous engager sur un chemin qui devient rapidement herbeux.

(8) Prenez le premier chemin sur votre droite, le long du Ruisseau des Chaumes. Ignorez un premier chemin sur la gauche.

(9) Empruntez le suivant pour retourner vers le village de [Saint-Loup-des-Chaumes](#). Rejoignez la route, tournez à gauche, passez devant le stade et regagnez la mairie (D/A).

Points de passage

- D/A Mairie - Salle polyvalente**
| N 46.823411° / E 2.387705° - alt. 163 m - km 0
- 1 Croisement**
| N 46.822955° / E 2.384063° - alt. 163 m - km 0.29
- 2 Croisement**
| N 46.83569° / E 2.373153° - alt. 166 m - km 1.97
- 3 Les Grandes Vernes**
| N 46.837885° / E 2.357478° - alt. 163 m - km 3.19
- 4 - Étang de Rousson**
| N 46.827051° / E 2.355472° - alt. 165 m - km 4.57
- 5 Rousson - D35**
| N 46.823233° / E 2.353326° - alt. 144 m - km 5.13
- 6 Le Pont**
| N 46.805351° / E 2.371383° - alt. 145 m - km 7.87
- 7 Route D35**
| N 46.809779° / E 2.382873° - alt. 144 m - km 9.02
- 8 Ruisseau des Chaumes**
| N 46.812496° / E 2.384686° - alt. 150 m - km 9.37
- 9 Chemin à gauche**
| N 46.816024° / E 2.397137° - alt. 152 m - km 10.4
- D/A Mairie - Salle polyvalente**
| N 46.823413° / E 2.387723° - alt. 163 m - km 11.64

Informations pratiques

Office de Tourisme Lignièrès Berry Tourisme

32 grande rue 18160 LIGNIERES

02 48 60 20 41

lignieres@destination-sud-berry.com

www.destination-sud-berry.com

À voir

Lavoir de Prégirault : témoignage de la vie au XIXe siècle, ce lavoir en calcaire, alimenté par une source à proximité, offre une

forme rectangulaire. Ses dalles inclinées dans l'eau facilitaient le frottage du linge.

L'église de Saint-Loup avec son clocher-porche du XIXe est fermée à la visite sauf lors de fêtes locales comme la brocante, la Saint-Loup, la fête des grenouilles.

Vous pourrez y admirer un superbe retable en bois polychrome du XVIIe siècle.

Ce chemin de randonnée peut être couplé avec Chavannes et Vallenay.

Hébergements de proximité

[Vallenay - Gîte des 2L - meublé de tourisme entièrement rénové.](#) Tel: 06 32 96 62 92

[Autres hébergements à Vallenay](#)

Epicerie et boulangerie à Vallenay

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-promenade-du-petit-lupien-a-saint-loup-d/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.